

UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE)

Catégorie :

Section :

Année :

Intitulé de l'UE :

Langue(s) d'enseignement :

Coordonnées du service et/ou de l'enseignant responsable :

Adresse

CP Ville

TEL.

Mail

Nombre d'heures de cours : Nombre de crédits :

Niveau du cycle : et période :

Position dans le cursus :

Cadre européen de certification :

Caractère obligatoire ou au choix individuel dans le programme ou option de l'étudiant :

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programmeListe des UE prérequis et corequis :

Prérequis :

Corequis :

Autres connaissances ou compétences prérequis :

Législation et technique des assurances :
Au début du cours, il est attendu de l'étudiant d'être capable de :
• Maîtriser la langue française et le vocabulaire spécifique au droit. L'étudiant est donc amené à s'exprimer et à rédiger dans un français intelligible sans que l'on doive deviner ce qu'il entend signifier.
• Maîtriser les notions de base du droit civil et les principes généraux de droit.

Droit budgétaire :
Idéalement, l'étudiant aura suivi un cours de droit constitutionnel et un cours de droit administratif général.

Description des objectifs et des contenus de l'UE :

Le cours a pour impératif de donner aux étudiants une première approche du droit des assurances et de la responsabilité par le biais des grandes notions qui sous-tendent la matière (I.). Le futur bachelier en sciences administratives et gestion publique, doit pouvoir maîtriser des notions qui vont continuellement jaloner leurs relations avec le secteur des assurances, que ce soit en tant que preneurs/bénéficiaires d'assurances que comme agent statutaire / contractuel devant assumer leurs actions et omissions.

Le cours a pour objectif de faire acquérir à l'étudiant la capacité de comprendre les fondements du droit des assurances et de la responsabilité.

Droit budgétaire :

L'objectif poursuivi par le cours de droit budgétaire est de doter les étudiants de connaissances de base en matière de budget et de finances publiques dans le contexte particulier de la Belgique fédérale. Le droit budgétaire est un droit à la croisée des chemins : il est au carrefour du droit constitutionnel, du droit administratif et du droit fiscal. Il présente en outre la particularité d'être au programme de certains concours de recrutement dans la fonction publique fédérale, régionale ou locale. Ce cours constitue donc un élément de préparation à ces épreuves.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Législation et technique des assurances : le cours sera interactif par la sollicitation des étudiants à répondre à des questions de leur quotidien en relation avec l'assurance.

Droit budgétaire :

Il s'agit d'un cours ex cathedra où l'interaction avec les étudiants sera néanmoins particulièrement recherchée. Des questions de l'actualité liées aux finances publiques pourront faire l'objet de discussions et/ou d'interventions spécifiques.

La présence au cours est fortement conseillée pour la réussite de l'examen : la matière est très technique et nécessite une bonne compréhension de l'ensemble des concepts abordés.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Législation et technique des assurances :

L'examen est écrit et portera sur des questions de savoir et savoir-faire en relation avec le cours enseigné oralement

Droit budgétaire :

L'évaluation se fera sous la forme d'un examen oral tant en première qu'en seconde session.

Cet examen sera axé sur la compréhension et la restitution des éléments les plus importants du cours.

Les étudiants pourront disposer des textes légaux et réglementaires.

Afin d'aider les étudiants dans leur préparation, une liste de questions sera établie à leur attention.

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

Législation et technique des assurances :

A. Compétence Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à l'administration et aux services publics

Indicateur(s) Appliquer les prescriptions juridiques, économiques ou techniques

Actualiser les informations relatives au secteur et intégrer les nouvelles connaissances

Appliquer les procédures, en repérer les irrégularités et proposer des améliorations

Niveau d'évaluation Exercée Voie d'acquisition Certifiée

B. Compétence S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

Indicateur(s) Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques

Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles.

Niveau d'évaluation Exercée Voie d'acquisition Certifiée

C. Compétence Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

Indicateur(s) Vérifier la pertinence et la compréhension des informations reçues et transmises

Interpréter les données et les intégrer dans une réflexion relative à la problématique juridique, sociale, économique et éthique

Niveau d'évaluation Exercée Voie d'acquisition Certifiée

Droit budgétaire :

A. Compétence Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à l'administration et aux services publics
Indicateur(s) Appliquer les prescriptions juridiques, économiques ou techniques
Collaborer à l'élaboration de projets, de directives, de décisions et/ou de propositions transactionnelles
Appliquer les procédures, en repérer les irrégularités et proposer des améliorations
Niveau d'évaluation Exercée Voie d'acquisition Certifiée

B. Compétence Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique
Indicateur(s) Interpréter les données et les intégrer dans une réflexion relative à la problématique juridique, sociale, économique et éthique
Niveau d'évaluation Exercée Voie d'acquisition Certifiée

Description des sources, des références et des supports (indiquer ceux obligatoire et ceux suggérés):

Législation et technique des assurances :

Les supports de cours sont les suivants :

- Syllabus et recueil des transparents support du cours oral disponibles sur icampus.

Droit budgétaire :

Un embryon de notes de cours sous la forme d'une présentation powerpoint sera mis à la disposition des étudiants après chaque leçon de même qu'un dossier de documentation complet.

Bibliographie de base :

- MATTHIJS H., Overheidsbegrotingen - zesde editie, Brugge, Die Keure, 2014.
- RENDERS D. (dir.), Les subventions, Bruxelles, Larcier, 2013.
- RION P. et TROSCHE A., Initiation au droit budgétaire et comptable des administrations publiques, Bruxelles, Bruylant, 2013.
- SCHELSTRAETE W. et GEUFFENS V., Précis des règles budgétaires à l'usage des Parlementaires, Bruxelles, Chambre des Représentants, 2014.
- DAERDEN F. et DUMAZY W., La dette des pouvoirs publics, Bruxelles, Editions Labor, 2003.
- BUFFEL L. et VANALME E., "De omzetting van de nieuwe Europese budgettaire rege